

---

**Procès Verbal du Conseil Municipal du 19 février 2020**


---

Le 19 Février 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de VALLEE Stéphanie, Maire. Date de la convocation : 08/02/2020

**Etaient présents** : VALLÉE Stéphanie, BOUILLAGUET Cédric, CLARISSOU Roger, BEAUVÉRIE Roger, Jean-Pierre NARD, Marc JOS, Michèle MASSONIE, Jane TAYLOR

**Absente excusée** : Isabelle HAMON, Jean-Michel ROUSSEAU,

**Secrétaire** : Marc JOS a été nommé secrétaire de séance.

**Demande de Subventions DETR 2020**  
**Amélioration Acoustique & Equipements de projection dans la salle polyvalente**

Madame le maire, rappelle à l'assemblée le problème d'acoustique de la salle polyvalente et propose la mise en place de dispositifs pour atténuer le phénomène de résonance.  
 D'autre part, pour les besoins propres des associations ainsi que des particuliers utilisateurs de la salle, il est proposé l'installation d'un écran de projection ainsi que d'un vidéo projecteur.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 8900 €HT

Le plan de financement est le suivant :

DETR 2020	45%	4005	€
Fond propre de la commune		4895	€
		<b>TOTAL</b>	<b>8900 € HT</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de réaliser cette opération de rénovation

**Approuve** le montant estimatif et le plan de financement

**DECIDE** la demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 45 % et de l'inscrire en priorité 1

**Demande de Subventions DETR 2020**  
**Maison des associations : Modifications électriques et création d'un point d'eau**

Madame le maire, rappelle à l'assemblée que la maison des associations rencontre des problèmes électriques.

Cette maison est alimentée en électricité par la salle polyvalente et il est nécessaire de séparer ces installations (câble de trop faible calibre entre le tableau électrique de la salle polyvalente et la maison des associations) avec la pose d'un tableau spécifique avec une alimentation dédiée de façon à avoir la puissance nécessaire pour faire fonctionner correctement le chauffage.

D'autre part, les associations souhaitent qu'un point d'eau soit installé à l'intérieur pour leurs besoins propres.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2030 €HT

Le plan de financement est le suivant :

DETR 2020	45%	913.50	€
Fond propre de la commune		1116.50	€
		<b>TOTAL</b>	<b>2030 € HT</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de réaliser cette opération de rénovation

**Approuve** le montant estimatif et le plan de financement

**DECIDE** la demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 45 % et de l'inscrire en priorité 2

**RENOVATION ET ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES – Annulation d'une partie de l'avenant N°  
1 : LOT 4**

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 2019/32 reçue en préfecture le 25/07/2019.

VU la délibération du conseil municipal n° 2019/40.

Madame le maire explique que la technique pour la réalisation de l'écran dans la salle des fêtes n'est pas concluante et propose d'annuler l'avenant conclu avec l'entreprise GORSAT pour 500 €, le montant du marché est donc de : 21 370.60 € HT

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler cet avenant

**Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020**

Le conseil d'école du 14 Janvier 2020 s'est prononcé en faveur du retour de la semaine de 4 jours de classe pour la rentrée de Septembre 2020.

Madame le maire propose comme l'année passée de suivre l'avis du conseil d'école et de faire la demande de modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité et autorise madame le maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de cette demande.

**Organisation du bureau de vote en vue des élections municipales**

**ELECTIONS MUNICIPALES des 15 & 22 Mars 2020**

**COMPOSITION DU BUREAU**

PRÉSIDENT : Stéphanie VALLEE, Maire

- 8h à 11h30 :

Cédric BOUILLAGUET

Marc JOS

- 11h30 à 15h :

Roger BEAUVERIE

SECRÉTAIRE : Cédric BOUILLAGUET

Jean-Pierre NARD

- 15h à 18h :

Stéphanie VALLEE

Roger CLARISSOU

**Questions diverses**

- Cendrier en plus et cale porte à l'entrée de la salle polyvalente
- Remplacer par un chauffe-eau électrique le cumulus de la salle polyvalente.
- Société de Chasse : terrain pour remonter la cabane, voir avec Mickael CLARISSOU.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**